

« COMPÉTENCE ET CULTURE  
MÉDIATIKES À L'ÉCOLE »

Jean-Louis Durpaire  
Inspecteur général  
de l'Éducation nationale



L'Éducation aux médias :

enjeux et réaffirmation

des principes généraux

### Table ronde : disciplines, enseignements et partenariats

**J**e partage votre analyse sur le fait que l'éducation aux médias est une action engagée et militante. Le CLEMI fêtera bientôt ses 30 ans ; il affirme sa dynamique au plan national comme dans nombre d'académies grâce à des enseignants engagés, notamment des professeurs-documentalistes. Au sein de l'Inspection générale, la collaboration avec Catherine Becchetti-Bizot dont on sait tous l'investissement dans ce domaine n'a fait que se renforcer au fil des années car nous travaillons sur des champs connexes.

Les origines de l'éducation aux médias et de l'éducation à l'information sont parallèles. Alors qu'Internet s'est développé, il conviendrait probablement de rapprocher ces deux notions. Les origines sont très proches si l'on observe le champ universitaire des sciences de l'information et de la communication. Les mêmes pères fondateurs sont identifiés : Jean Meyriat et Robert Escarpit.

Je souhaite revenir sur les questions de l'éducation à l'information et à la documentation. Les chantiers actuels portent sur la rénovation des CDI et sur les questions de l'éducation à l'information.

Pour rénover l'éducation à l'information, nous avons créé le « PACIFI » : le parcours de culture de l'information et de formation à l'information. Celui-ci a été porté par des documentalistes, avec la participation du CLEMI. Le PACIFI a été mis en place à la suite du constat selon lequel l'une des missions de « bibliothécaire-documentaliste » en 1986 est d'assurer « une initiation et une formation aux techniques documentaires ». Depuis cette date, cette initiation et formation aux techniques documentaires a beaucoup évolué. Les compétences techniques des années 90 ont disparu. Le

PACIFI se substitue à des actes techniques de recherche de l'information et encadre les actions du documentaliste. Il ne s'agit pas de nier les compétences techniques, mais de placer celles-ci à un autre niveau. Toutes les connaissances et compétences du PACIFI sont référencées au socle et s'inscrivent dans le cadre de la réforme du lycée.

Pour réaliser ces changements, il faut renforcer les formations des enseignants. Il faut aussi recruter les nouveaux enseignants en s'assurant qu'il dispose de compétences dans ce domaine. C'est pourquoi le CAPES de documentation a été repensé en 2005, puis en 2009. Il est désormais centré sur les sciences de l'information et de la communication. Ses épreuves difficiles se rapportent à la discipline de l'information et de la communication, à la politique documentaire, à l'histoire de la documentation et à l'épistémologie de la documentation. A l'oral, une épreuve de séquence pédagogique est puisée dans toutes les disciplines enseignées au collège, au lycée, au lycée professionnel et dans les classes préparatoires. Le candidat se voit donc proposer une question tirée de l'un de ces programmes et doit expliquer comment il collaborerait avec un professeur de discipline pour que l'éducation à l'information passe à travers les disciplines. Il lui est demandé quelles compétences informationnelles sont en articulation avec la discipline en question.